

VIE SYNDICALE 81



SNUipp Tarn
2, av Colonel Teyssier
81000 ALBI

VIE SYNDICALE 81 SNUipp TARN
2 Avenue Col. Teyssier - 81 000 ALBI

Tél: 05 63 38 44 34
Fax: 05 63 38 34 28
E-mail: snu81@snuipp.fr



N° 91 15 NOVEMBRE 2005 1.50 €

SOMMAIRE

- Edito P 1
- Demi-journée d'infos syndicales P 2
- Manifestation du 19 novembre à TOULOUSE
- Secteur RETRAITÉ-ES
- Carte scolaire
- Élections paritaires

PERMANENCES

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi
9h / 12h30 13h30 / 17h

Mercredi 14h / 17h

Tel : 05.63.38.44.34
Fax : 05.63.38.24.28

E-mail : snu81@snuipp.fr
<http://81.snuipp.fr>

**MANIFESTATION
RÉGIONALE
pour la défense
et le développement
des Services Publics**

**19 novembre 2005
TOULOUSE
14 heures 15**

Devant l'Hôtel-Dieu (métro Esquirol)

Tous pour l'École,
l'École pour tous, se donner les
moyens de réussir l'École.

Le SNUipp vous appelle
à participer massivement à ce
rassemblement.

Rejoignez-nous !

Syndiquez-vous au
SNUipp-FSU
Nous restons solidaires

1/2 Journée d'infos syndicales

LE MINISTÈRE ÉCONOMISE SUR NOS FRAIS DE DÉPLACEMENT



Que l'on occupe un poste pour lequel on doit se déplacer, que l'on doive se rendre aux conférences pédagogiques ou aux réunions de concertation, il n'est pas normal d'avoir à payer ses déplacements de sa poche.

Nous vous appelons à participer à la 1/2 journée d'infos syndicales pour :

- ➔ faire le point sur les remboursements de frais,
- ➔ envisager les actions à mettre en place,
- ➔ plus largement faire aussi le point de l'actualité, sociale et syndicale.

**SAMEDI 26 NOVEMBRE
9H au Foyer Léo Lagrange
à Graulhet.**





SNUipp

S'INFORMER, DÉBATTRE POUR AGIR Venez à la 1/2 journée d'info syndicale

SAMEDI 26 NOVEMBRE à Graulhet.

LE MINISTÈRE ÉCONOMISE SUR NOS FRAIS DE DÉPLACEMENT



FSU

MISE AU POINT ET PERSPECTIVES D' ACTIONS : C'est peu dire que les sommes prévues pour les conseillers pédagogiques, les maîtres exerçant sur plusieurs postes, les RASED, ne permettent pas de couvrir les frais engagés par tous ces personnels. Par ailleurs, les inspecteurs d'académie réduisent les conditions de versement de l'ISSR (calcul du nombre de jours, ouverture du droit). Quant aux enseignants qui se déplacent pour les réunions pédagogiques, ils ne sont pas remboursés. Le gel des crédits, que vient de décider le ministère risque de rendre la situation encore plus difficile dans les semaines qui viennent. Il faut réagir !

Modalités :

EST-CE UN DROIT ?
OUI ! Le décret du 28 Mai 1982 qui régit l'exercice du droit syndical pour tous les fonctionnaires prévoit explicitement ces réunions. Pour les enseignant-es, le ministre de l'Education Nationale a confirmé ce droit par décret le 12 Juin 87, qui prévoit deux demi-journées par an pour chaque enseignant-e.

QUI PEUT Y PARTICIPER ?
TOUT LE MONDE ! Syndiqué-e ou non, tous les instits, profs d'école, titulaires, listes complémentaires, stagiaires.

EST-ON PAYE ?
OUI ! Cette demi-journée n'est pas une grève : c'est un droit. Elle est donc rémunérée normalement.

QUI DOIT-ON PREVENIR ?
Le SNUipp Tarn a déjà prévenu l'IA ainsi que les IEN.

Chaque participant doit :
● **l'IEN** : informer son IEN (modèle de lettre ci-contre), si possible avant le 19 octobre.

● **les parents** : certains IEN proposent des remplacements. Si votre IEN ne vous a pas informé-e d'un éventuel remplacement, le 24 novembre au plus tard, vous devez avertir les parents que leur enfant n'aura pas classe ce samedi-là. Vous pouvez, si vous le désirez, utiliser le modèle de lettre ci-contre.

PEUT-ON VOUS INTERDIRE D'Y ALLER ?

NON ! Si quelqu'un fait pression, appelez-nous immédiatement au 05 63 38 44 34.

LES ELEVES DOIVENT-ILS ETRE ACCUEILLIS ?

NON ! En informant les parents, précisez qu'il n'y aura ni classe, ni garderie.

Nom, Prénom Fonction Ecole	A , le
A Monsieur l'Inspecteur d'Académie, sous couvert de Madame, Monsieur l'IEN	
J'ai l'honneur de vous informer qu'en application du décret 82447 du 28/05/82, je participerai à la réunion statutaire organisée par le SNUipp Tarn le Samedi 26 novembre 2005 à Graulhet.	
Le Secrétaire Départemental du SNUipp Tarn vous a informé de l'organisation de cette journée.	
Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, mes salutations respectueuses.	
Signature	

Le Madame, Monsieur,
Les droits relatifs à l'exercice du droit syndical dans la Fonction Publique prévoient une heure mensuelle d'information syndicale sur le temps de travail (Décret n°82447 du 28/05/82). Les enseignants ne sauraient être écartés de ce droit reconnu par ailleurs pour tous. Celui-ci prend la forme de 2 demi-journées dans l'année. L'une d'elles aura lieu le Samedi 26 novembre 2005.
Votre enfant n'aura donc pas classe ce jour-là car je ne serai pas remplacé-e.
Soyez persuadés que nous utiliserons ce temps à analyser au mieux les moyens de construire une école de qualité, assurant à tous le meilleur avenir.
Signature

RETRAITÉ-ES :

SYNDICALISATION :

Début novembre, 75% des retraités avaient renouvelé leur adhésion pour 2005-2006. Nous les remercions vivement. Le poids du syndicat dépend grandement du nombre de ses membres. Nous les invitons maintenant à faire plus : convaincre un retraité de leur connaissance de nous rejoindre. Bien entendu, nous appelons amicalement les retardataires à se re-syndiquer dès qu'ils le pourront. En ces temps où il faut à la fois résister et construire, se regrouper dans le syndicat est le premier acte de lutte.

INTÉGRATION DES INSTITUTEURS RETRAITÉS DANS LE CORPS DES PROFESSEURS DES ÉCOLES.

Grâce, en grande partie, à l'action menée par le SNUipp il y a quelques années, la date limite de fin d'intégration des instituteurs en activité a été baissée de 2014 à 2007.

Où en sommes-nous aujourd'hui ? Les engagements seront-ils tenus ?

Au rythme actuel, par insuffisance de postes sur la liste d'aptitude, la totalité des instituteurs en exercice ne pourra être intégrée en 2007. En outre, il y a le problème des instituteurs recrutés tardivement, 10000 environ, qui n'auront pas 15 ans d'ancienneté en 2007. Le ministère tient à les intégrer, affirme-t-il, avant de prononcer l'extinction du corps des instituteurs. Or, tant qu'il reste des actifs à intégrer, l'intégration des retraités ne peut être décrétée, selon la règle du Code des Pensions.

Le SNUipp continue à intervenir, bien sûr, pour que les engagements pris soient respectés.

Georges FALGAYRAC

ÉLECTIONS PARITAIRES

Je travaille dans une école de moins de 8 classes :

Section de vote : IA

Je vote par correspondance. Les votes doivent être ARRIVÉS à l'IA AVANT LE 6 DÉCEMBRE. Je poste dès réception du matériel.

Je travaille dans une école de 8 classes ou plus :

Section de vote : école

Je vote à l'école le 6 décembre. Si je suis absent-e, mon vote par correspondance doit être arrivé à l'école avant le 6 décembre.

Aux élections professionnelles,

VOTEZ SNUipp !

LA DÉFENSE ET LE DÉVELOPPEMENT DES SERVICES PUBLICS, C'EST L'AFFAIRE DE TOUTES ET TOUS !

Les Services Publics sont indispensables à toute société se réclamant de la liberté, de l'égalité, de la laïcité, de la solidarité, et ce pour toute la population. Toute notre vie quotidienne est concernée : l'éducation, la recherche, les équipements de la petite enfance, les services à la personne (âgée, handicapée...), la santé, l'emploi, la poste, les communications, les transports, l'énergie, l'eau, le logement...

TOUS À LA MANIFESTATION UNITAIRE LE SAMEDI 19 NOVEMBRE

14h 30, Toulouse

de l'Hôtel Dieu à la gare Matabiau

Rendez-vous à l'Hôtel Dieu (métro Esquirol, puis traverser le pont)

POUR

- ➔ RÉSISTER à toute privatisation ou démantèlement
- ➔ RECONQUÉRIR des Services Publics de qualité pour tous et partout !
- ➔ EXIGER une autre politique des services publics en France et en Europe !

CARTE SCOLAIRE

L'administration s'est déjà mise en ordre de bataille pour préparer la carte scolaire (et son lot de fermetures ...), renvoyez-nous la fiche enquête jointe à ce journal (feuille saumon dans l'édition écoles) avec toute les informations que vous jugerez utiles et nécessaires à la défense de votre école. Si vous craignez une fermeture de classe, ou si vous demandez une ouverture, donnez nous tous les éléments pour que les délégués SNUipp défendent votre cas en CTPD.

Rappelons que le CTPD est l'instance qui décide des fermetures et des ouvertures de classe.

Vos délégués SNUipp au CTPD sont : Nadine TOULZE-DURIN, François FOURRES, Thierry VEINE, Marc BOUSQUIE, Robert COUFFIGNAL.